Ecole maternelle de Voglans
Procès-verbal du conseil d'école
Du 9 novembre 2023

Présents :
Mme Février, directrice
Mme Vinet, enseignante
Mme Di-Leo, enseignante
M. Mercier, Maire de Voglans
Mme Bernon, adjointe au maire service éducation
Mme Bono, représentante des parents d'élèves
Mme Gilbert, représentante des parents d'élèves
Mme Souli, représentante des parents d'élèves
Mme Magat, représentante des parents d'élèves

Excusés :
M. Ledouit, Inspecteur de l'Éducation Nationale
M. Robert, représentant des parents d'élèves
Mme Geoffroy, représentante des parents d'élèves

Rappel des missions du Conseil d'École :
Le conseil d'école est un organe de concertation entre les parents, les enseignants et les collectivités publiques. Le conseil d'école a plusieurs rôles tels que le vote du règlement intérieur de l'école, les propositions d'amélioration du fonctionnement de l'école, les questions touchant à la vie de l'école comme l'utilisation des moyens alloués, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire ou la sécurité des enfants.

Rappel du rôle des représentants de parents :
3 titulaires et 3 suppléants, seuls les titulaires votent (tel que le règlement intérieur).
2 autres conseils d'école auront lieu dans l'année en mars et en juin.

1- Fonctionnement de l'école

• Bilan de rentrée : Effectifs et situation

Pour cette année scolaire, l'école compte 27 petits, 23 moyens et 24 grands, soit **74 élèves au total**, répartis par classe de la façon suivante :

27 PS (classe de Mme DI-LEO)
23 MS (classe de Mme FEVRIER)
24 GS (classe de Mme VINET)

L'école comptabilisait **79 élèves** en 2022/2023.

Représentants des Parents d'Élèves :
Quel est le nombre maximum d'enfants par classe ?

Réponse de la directrice :
Il n'existe pas un nombre maximum d'enfants par classe.

• Élections :

Mme Février rend compte du résultat des élections qui ont eu lieu le 13 octobre 2023 :
134 inscrits, 87 votants dont 79 votes valides et 8 votes nuls, soit 64,93% de participation.
La liste représentée par Mme Bono est élue pour l'année scolaire 2023-2024.

• Modalités de vote du bureau des élections :

Après avoir recueilli l'avis du Conseil d'École, la Directrice décide que le vote pour élire les représentants de parents d'élèves lors des prochaines élections aura lieu uniquement par correspondance et non par voie électronique.
Demande d'un parent de réfléchir à faire le vote par voie électronique si un outil est mis à disposition par la mairie.

• Communication parents-école :

Les parents sont invités à communiquer avec l'enseignante ou la directrice par mail. Un cahier de liaison circule entre l'école et les familles lorsque des documents sont à consulter et à nous retourner signés.

Question des RPE : Possibilité de créer un groupe WhatsApp par classe ?
Réponse de la directrice : Mme Février indique que l'école possède des listes de diffusion par classe. Les mails sont envoyés en copie cachée pour que les parents ne voient pas les mails des autres parents. Ce serait un outil redondant avec le système existant. Par ailleurs, l'application n'est pas agréée par l'Éducation nationale et présente des soucis de sécurité et de confidentialité. En effet, le numéro de téléphone portable de chaque personne faisant partie du groupe est à la vue de tous les membres. Nous continuerons donc d'utiliser le système actuel, qui fonctionne très bien.

• Règlement intérieur de l'école :

Après vote, le conseil d'école adopte le règlement intérieur à l'unanimité.

• Plan lutte contre le harcèlement :

Pour répondre à la demande nationale de lutte contre le harcèlement, l'équipe pédagogique a mis en place un plan de lutte contre le harcèlement. Ce plan s'appuie sur 4 axes : sensibiliser, former, prévenir et prendre en charge.

Prise de parole de la mairie : Une formation sur le harcèlement et les émotions avaient été proposée à l'ancienne équipe pédagogique.

• Évaluation d'école :

Début mai (du 2 au 5 mai), l'école a été évaluée par l'inspection de l'Éducation Nationale autour de quatre axes : enseignements, apprentissages et parcours des élèves ; vie et bien-être de l'élève et climat scolaire, l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial ; acteurs, fonctionnement et stratégie de l'établissement.
Cette évaluation a impliqué plusieurs parties prenantes de l'école comme les enseignantes, la mairie, les parents délégués, les ATSEM, l'AESH et la responsable du périscolaire.
Voici les points qui ont été mis en avant :

- Une équipe soudée
- Des difficultés à mobiliser les enfants après la pause méridienne (auto-évaluation)
- Réfléchir en groupe scolaire pour rechercher la progression des élèves dans les domaines dans lesquels ils sont le plus en difficulté (résolution de problème, fluence)
- Réfléchir en équipe à des stratégies de différenciation : mettre en mot des techniques parfois implicites et garder des traces écrites
- Formaliser le Parcours Éducatif Artistique et Culturel
- Des familles impliquées dans le parcours des élèves
- Une commune très investie
- Investissement important en temps et implication des enseignants pour monter des projets et assurer une relation école-famille saine : identifier des stratégies de cloisonnements du temps personnel et professionnel

• Les collations en milieu scolaire :

Les collations en milieu scolaire sont interdites pour différentes raisons :
- Elles brouillent les messages d'éducation nutritionnelle qui recommandent 3 repas par jour.
- Elles modifient les rythmes alimentaires et incitent les élèves à manger avant que la sensation de faim soit ressentie
→ Elles légitiment le grignotage
- Elles constitueraient pour certains une prise alimentaire supplémentaire à l'origine d'un excès calorique et vont ainsi à l'encontre de la lutte contre l'obésité.

Il est toutefois possible pour des raisons médicales de prendre une collation si la demande est faite par un médecin et transmise à l'école (mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé).

Question des RPE : Est-il possible que les enfants prennent une collation après la natation ?
Réponse de la directrice : Comme il est interdit de manger dans le bus et que le retour de la piscine est prévu pour 16h45/ 17h00, les enfants mangeront avec leurs parents ou à la garderie.

• Évaluation des élèves :

Les élèves sont évalués tout au long de l'année. Un carnet de suivi des apprentissages du cycle 1 est mis en place de la classe de petite section à la classe de grande section. Ce carnet est composé de feuilles de couleurs indiquant les différents domaines d'apprentissage. A chaque fin de semestre (février et juin), chaque enseignante invite les parents à échanger au sujet de leur enfant. Lors de cette occasion, le carnet de suivi des apprentissages est confié aux parents afin qu'ils puissent le consulter chez eux avant de nous le retourner signé.

Représentants des Parents d'Elèves :
Belle rentrée avec une équipe toute renouvelée, dynamisme, plein de projets de rentrée cross, visite en forêt, Indiana Mômes...
Bravo aux ATSEM d'avoir fait les liaisons avec les nouvelles maitresses.

2- Projets et vie de l'école

• Projets pédagogiques de l'année 2023-2024 :

Cette année, le thème qui nous permettra de faire vivre les axes de notre projet d'école (qui sera à rédiger au cours de cette année scolaire) est « La forêt ».

Activités réalisées :

- ***Une sortie en forêt avec l'intervention de France Nature Environnement :***
  le jeudi 5 octobre pour la classe de Moyenne Section, le lundi 9 octobre pour la classe de Petite Section, le lundi 16 octobre pour la classe de Grande Section.
- ***Une sortie au Fort de Tamié organisée par l'USEP : Indiana Mômes,*** pour les classes des élèves de Moyenne et de Grande Section. L'APE finance les licences qui sont les mêmes que celles qui permettront aux élèves de participer à la Mat s'éclate. Le cout s'élève à 497€ TTC.
- **Des sorties à la BCD** : le mercredi 27 septembre où la bibliothécaire de Voglans a reçu tous les élèves de l'école classe par classe. Elle a animé ses séances avec un kamishibaï, des instruments de musique et des livres à manipuler. Le mercredi 18 octobre, la rencontre a eu lieu avec les parents pour un temps de lecture en petits groupes.
- **Cross** avec l'école élémentaire : la classe de Grande section y a participé au cours de la matinée du 17 octobre.
- **Ateliers pâtisserie** : Les classes de Moyenne et de Grande Section réalisent environ un atelier par mois. La classe de Petite Section organise également des ateliers. Pour la plupart du temps, au cours de ces ateliers les parents sont invités à participer.

Activités prévues :

- ***Des sorties en forêt avec l'intervention de France Nature Environnement :*** Deux autres sorties en forêt sont prévues au cours de l'année.
  Classe de Petite section : mercredi 20 mars et mercredi 12 juin
  Classe de Moyenne section : mardi 19 mars et mardi 11 juin
  Classe de Grande section : mercredi 13 mars et lundi 10 juin
- ***Un cycle natation :*** Les classes de Moyenne et de Grande Section réaliseront un cycle natation du 23 novembre au 18 décembre. Les séances auront lieu les lundis et les jeudis de 15h30 à 16h10 à la piscine de Buisson Rond. Le départ de l'école est prévu à 14h45.
- ***Mat s'éclate :*** Toutes les classes de l'école, de la Petite section à la Grande section participeront à cette journée organisée par l'USEP où les enfants vont d'ateliers sportifs en ateliers sportifs. Cette rencontre aura lieu le jeudi 16 mai ou le vendredi 17 mai à Chambéry. L'APE finance les licences qui sont les mêmes que celles qui ont permis de participer à Indiana Mômes. Le cout s'élève à 497€ TTC.
- ***Spectacle de Noël*** : La mairie nous permet de profiter de la salle Terre nue au cours de la matinée du jeudi 7 décembre pour profiter du spectacle "Nuit de Noël". L'APE finance ce spectacle entièrement. Le coût s'élève à 750€ TTC.

D'autres activités pédagogiques sont en cours de discussion.

Activités prévues avec l'Association des Parents d'Élèves :
- Marché de Noël : réalisation de petits objets que les parents des élèves pourront acheter
- Chanson de Noël : une chanson sera chantée le soir du marché de Noël par l'ensemble des élèves de l'école maternelle à 18h00. Les enfants seront accompagnés par deux parents d'élèves qui joueront de la musique.

<u>Question des RPE</u> : Comment vont faire les enfants de la garderie pour participer à la chorale ?
<u>Réponse de la directrice</u> : La question sera posée à la responsable du périscolaire.

- Carnaval : Comme l'école élémentaire, le thème des Jeux Olympiques sera également travaillé par l'école maternelle afin d'alimenter le char réservé au cycle 1.

<u>• Budgets :</u>

- Budgets municipaux :

Subvention pour les sorties et intervenants de l'école : Après consultation de l'Adjointe au Maire vendredi 13 octobre, la directrice a fait une demande de subvention par courrier à la mairie en vue de la réalisation d'actions en lien avec le thème de l'école.
La directrice demande une subvention de 3000€ pour l'année scolaire 2023-2024 (maintien du montant de la demande effectuée l'année dernière par Mme Ravachol).
Fournitures scolaires : La participation aux fournitures scolaires est de 47,58€ par enfant. Une première part est calculée selon les effectifs à la rentrée scolaire (73 élèves), sur 4 mois (de septembre à décembre), soit : 1158€.
Le montant pour la seconde partie de l'année dépendra du nombre d'élèves en janvier.
Le budget alloué est en hausse de 2,65€ par élève par rapport à l'année dernière (2022-2023 : 44,93€).

Transports (sorties scolaires) : 10 000€ sont à partager avec l'école élémentaire sur l'année civile 2023. Il a été convenu avec l'ancienne directrice que l'école maternelle pouvait bénéficier de 700€ par classe sur ce budget car les classes d'élémentaire étaient les seules à un cycle natation. Cette année, les élèves de Moyenne et de Grande section se rendront également à la piscine, ainsi nous demandons dans un premier temps à revoir la répartition des budgets afin que 1000€ soient attribués par classe. Dans un second temps, en collaboration avec Mme Torres, la directrice de l'école élémentaire, nous demandons un ajustement des budgets alloués aux transports, suite à la hausse des prix généralisée.

Achat d'un livre à l'occasion de la fête de Noël : 800€ octroyés par la mairie.

- Budgets Association des Parents d'Élèves :
L'APE donne 45€ par élève pour faire vivre nos projets de l'année.

<u>• Temps de périscolaire/TAP :</u>

- **Temps de périscolaire pendant la pause méridienne :**
Actuellement les enfants de Petite et de Moyenne Section sont couchés à 12h50 après le service de cantine.
Il est écrit dans le document " Mission départementale maternelle de Savoie DSDEN 73" que " Si un temps de sieste est proposé l'après-midi, la récréation est inutile, les élèves se lèvent et reprennent progressivement les activités scolaires."
Le problème qui est rencontré avec cette organisation qui ne permet pas aux enfants de sortir prendre l'air et se dépenser sur la pause méridienne est que nous ne pouvons pas suivre les directives de l'Éducation Nationale et profiter pleinement de ce temps scolaire pour mettre en place efficacement des apprentissages. Les enfants ont besoin de plus sortir et la récréation de 10h15 à 10h45 de la classe des élèves de Petite Section ne leur suffit pas.
Nous proposons que les enfants sortent sur le temps périscolaire de 12h50 à 13h20 puis qu'ils soient couchés par la suite avant que les enfants qui ne mangent pas à la cantine reviennent.
En plus du bien-être des enfants, cela aurait également d'autres avantage :
→ Harmonisation du temps de sieste et du temps de jeux avec les enfants qui mangent à la maison.
→ Il y aurait potentiellement deux passages aux toilettes avant la sieste, ce qui engendrerait certainement moins d'accidents et donc moins de changes de draps et de vêtements (qui ont lieu sur le temps scolaire et prive la classe de Petite Section d'une aide humaine pendant une partie du temps scolaire de l'après-midi).
→ Les élèves qui peuvent ressentir une contrainte physique et psychique à se retrouver en classe pourraient mieux vivre leur journée d'école, ainsi le premier objectif de l'école maternelle (donner envie d'aller à l'école) serait facilité.

<u>Réponse de la mairie</u> : Le temps de sieste doit être le plus rapproché possible du temps de cantine. Cette organisation entrainerait trop d'excitation avant le temps de sieste et de repos. Il serait plus approprié de faire une pause dans l'après-midi.

<u>Représentants des Parents d'Elèves</u> :
- Est-il possible de demander à Véronique, la responsable du périscolaire, de faire dormir un grand et ne pas faire dormir un moyen et le réveiller à 13h35 ?
<u>Réponse de la mairie</u> : Sur le temps des TAP, pour les élèves de la classe de Grande Section il faut le signaler à la responsable du périscolaire. Pour les élèves de la classe de Moyenne Section, le temps calme est obligatoire. Les enfants peuvent être réveillés à 13h35 si les parents en font la demande.

- Difficulté avec les travaux actuels : Est-il possible d'arrêter le bruit des travaux entre 13h et 14h ?
Réponse de la mairie : Il y a actuellement des travaux de forage qui engendrent du bruit. Ces travaux se terminent très prochainement.

Représentants des Parents d'Élèves :
Il y a eu beaucoup de bons retours des parents et des enfants concernant les TAP.
Serait-il possible d'avoir un trombinoscope ?
Réponse de la mairie : Cela a été fait.

• Organisation du temps scolaire :

Il a été demandé par la DSDEN de faire un retour sur l'organisation du temps scolaire avant le 31 janvier 2024. Dans ce cadre, il a été suggéré par la directrice de demander l'avis de l'ensemble des parents des élèves de l'école. Les représentants de parents d'élèves ont proposé de faire un sondage auprès des parents d'élèves de l'école, sur l'organisation du temps scolaire. Un conseil d'école exceptionnel aura lieu dans les dix semaines à venir afin de rendre compte à la DSDEN de ce qui aura été proposé lors de ce conseil d'école.

Enseignantes des classes des élèves de Petite et de Moyenne Section :
La semaine à 5 jours et l'amplitude des horaires semblent longs pour les élèves et entrainent beaucoup de fatigue des enfants. Travailler sur 5 matinées est pertinent si l'amplitude des horaires est travaillée pour être restreinte, comme c'est le cas pour l'école élémentaire.
Le temps scolaire est programmé trop tardivement dans la journée. Les apprentissages scolaires demandent plus de concentration que les activités en TAP, ainsi il serait pertinent que les TAP et les temps de garde puissent être proposés après le temps scolaire.
Cette organisation permettrait également aux élèves de la classe de Grande Section et aux élèves de la classe de Moyenne qui ne font pas la sieste, de profiter d'être en nombre plus restreint (grâce à la disponibilité de la maitresse des élèves de Petite Section) pour travailler de façon plus qualitative la phonologie en début d'après-midi comme cela est souvent le cas dans les autres écoles maternelle. Les élèves de Petite Section seraient également moins fatigués et pourraient être plus disponibles pour les apprentissages au cours de la semaine.

Réponse de la mairie : Nous n'avons pas les locaux, ni le personnel pour prendre en charge les TAP en fin d'après-midi.

Remarque des RPE : Certains parents remettent en question la semaine de 4,5 jours.
Réponse de la mairie : Nous communiquerons des informations aux parents sur le dispositif mis en place.

Question des RPE : Quel est le Budget annuel de ce dispositif ?
Réponse de la mairie : La mairie communiquera ultérieurement le budget annuel de ce dispositif.

Question des RPE : Est-il possible que les enfants s'absentent les après-midis ou les mercredis ?
Réponse de la directrice : Non, les enfants ne doivent pas s'absenter des heures scolaires qui sont obligatoires. L'assiduité scolaire est un des vecteurs de la réussite scolaire des élèves. Il est toutefois possible de demander une dérogation pour les élèves de la classe de Petite Section afin de raccourcir le temps scolaire de l'après-midi si cette dernière est justifiée. La demande sera soumise à une validation de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Question des RPE : Quelle est la date de la mise en place de la prochaine commission périscolaire ?
Le compte rendu sera-t-il diffusé ?
Réponse de la mairie : La commission périscolaire a eu lieu le 8 novembre. Le compte rendu sera bientôt communiqué.

3- Travaux et sécurité

• Hygiène de l'école

Merci aux femmes de ménage qui nettoient bien les classes.

Représentants des Parents d'Élèves : L'eau n'a pas un bon goût. L'eau est-elle potable ?
Réponse de la mairie : L'eau est potable, il y a un problème d'adoucisseur. Il est prévu de mettre en place une fontaine à eau ou de retirer certaines conduites d'eau.

• Sécurité à l'école : (éduquer les enfants et les adultes à réagir s'il arrive quelque chose de grave)

Un exercice incendie a été réalisé le mardi 3 octobre 2023.
Un exercice attentat intrusion a eu lieu le mardi 10 octobre 2023.
Il restera un exercice PPMS risques naturels et technologiques et un autre exercice incendie, sans que les enfants soient prévenus, à réaliser durant l'année scolaire.

• Mobilier et travaux de l'école

- **Meuble pour la classe de Petite Section** : Merci à la mairie qui a commandé un nouveau meuble pour équiper la classe de Petite Section. Ce meuble avec des caisses en plastique facilitera l'autonomie et l'apprentissage de la manipulation des élèves de Petite Section.

- Merci à la mairie et aux Services Techniques pour leur réactivité suite à plusieurs demandes comme : la porte des toilettes cassée, le problème de chasse d'eau des toilettes des enfants, la demande de cale porte des toilettes de la classe de Grande Section pour les temps de récréation, les lumières de la classe de Petite Section...

- Liste de la demande des travaux à faire :

→ Stores de la classe de Grande Section qui ne répondent pas toujours aux commandes.

Réponse de la mairie : Pour réinitialiser la télécommande il faut faire appel à un service externe.

→Est-il possible d'installer un interphone ou un relais dans la classe de Petite Section et de Grande Section ?

Réponse de la mairie : Il est possible de mettre un relais dans le couloir.

→Fenêtre de la salle de motricité

Réponse de la mairie : Un expert est passé dernièrement. Les travaux vont être réalisés.

Représentants des Parents d'Elèves :
→ *Est-il possible d'installer une rampe PMR devant la classe des élèves de Petite Section ?*
Réponse de la mairie : La mise aux normes aura lieu lorsque la nouvelle classe sera réalisée.
→ *Problème de visiophone*
Réponse de la mairie : Le problème est réglé.
→ *Est-il possible d'installer un téléphone dans la cuisine ?*
Réponse de la mairie : Il n'y a pas de besoin.

• Le numérique à l'école

Afin d'équipe l'école en matériel numérique, nous avons demandé à la mairie de nous octroyer un **budget pluriannuel** exceptionnel.
- Il permettrait d'équiper toutes les classes d'un **ordinateur portable**. Cette demande est réitérée suite aux précédentes demandes au cours des années précédentes. En effet, l'unique ordinateur dans le bureau de direction ralenti le travail des enseignantes et de la direction qui doivent se le partager.
- Il permettrait également d'équiper la classe de Moyenne Section et la classe de Petite Section avec un **vidéoprojecteur** par classe et la classe de Grande Section avec un **écran.**
Le conseiller pédagogique de la circonscription a été rencontré le vendredi 15 septembre afin de nous aider à mettre en place ce projet. Lundi 6 novembre le conseiller pédagogique a fait un retour sur l'équipement des autres écoles maternelle. Pour une majorité elles n'ont pas de TBI (Tableau Blanc Interactif) mais des vidéoprojecteurs car l'usage de TBI a peu de sens en maternelle.
Est-il possible de savoir ce qui pourra être mis en place cette année et à quelle échéance ?
Réponse de la mairie :
La mairie accepte la demande d'équipement numérique et commencera par fournir un ordinateur à chaque classe.

- La mise en place d'un ENT a été demandé à la mairie.
Après prise de contact avec le fournisseur, le devis pour Beneylu (le même ENT que celui de l'école élémentaire) a été envoyé au cours de la première période.
L'ENT permettra de faciliter la communication avec les parents concernant les activités scolaires (possibilité d'envoyer des photos via la création d'un blog sécurisé).
Est-il possible de savoir s'il pourra être mis en place cette année ?
Réponse de la mairie : La mairie accepte de financer un second ENT. Le devis est prêt et va être envoyé.

● Travaux du bâtiment

Représentants des Parents d'Elèves :
Où en sont les travaux pour le préau qui apportera de l'ombre dans la cour de récréation ?
Réponse de la mairie : Le préau devrait être posé aux vacances de Pâques.

Représentants des Parents d'Elèves : Nous demandons une étude d'un projet de végétalisation de la cour d'école.
Réponse de la mairie : De l'herbe et un arbre seront plantés dans l'extension de la cour. Des pots avec des arbustes vont également être placés dans la cour.

Représentants des Parents d'Élèves : Est-il possible de réfléchir à un système pour protéger les classes de la chaleur et du soleil en période de fortes chaleurs ?
Réponse de la mairie : Il fait effectivement très chaud dans les classes. Il serait intéressant de faire des études pour trouver un système afin de limiter la montée en chaleur. La mairie va se renseigner auprès d'un bureau d'études.

● Utilisation des locaux

Merci à la mairie qui a répondu favorablement à la demande d'utiliser la cantine le mercredi matin afin de faciliter nos ateliers pâtisserie.

4- Autres questions des Représentants de Parents d'Élèves

Représentants des Parents d'Élèves : Quand aura lieu la photo de classe ?
Réponse de la directrice : Le mardi 12 mars

Représentants des Parents d'Élèves :
Il est remarqué que le problème de stationnement génère des incivilités et tensions très fortes en ce temps de rentrée. C'est un problème prégnant pour de nombreux parents.
Il a été posé la question d'ouvrir la place de l'église et semble nécessaire de rappeler pourquoi cela n'est pas fait.
Réponse de la mairie : La mairie va installer des panneaux pour limiter le stationnement à 10 minutes et va verbaliser. La place de l'église n'est pas ouverte, sauf le mercredi matin. 41 enfants prennent le bus ce qui permet de désengorger le parking.

Représentants des Parents d'Élèves : Le bus côté Villarcher fonctionne très bien, comme le quart d'heure gratuit. Serait-il possible d'étudier un bus pour les quartiers hauts ?
Réponse de la mairie : Non, les enfants utilisent le réseau public et le bus ne passe pas dans les quartiers hauts.

Représentants des Parents d'Élèves : Pourriez-vous nous faire un retour sur le défi mobilité ?
Réponse de la directrice : Le défi mobilité n'a pas été suivi par l'école maternelle car les inscriptions se sont faites au mois de juin et que la nouvelle équipe n'était pas encore en place. L'année prochaine nous sommes favorables pour nous inscrire.

Représentants des Parents d'Élèves : Pourquoi les ATSEM ne peuvent pas stationner sur le parking de la Mairie derrière ?
Réponse de la mairie : Le problème est réglé, les ATSEM ont leur badge.

Représentants des Parents d'Élèves :
Dans une démarche constructive pour les parents ayant des difficultés à gérer les grèves, comment pourrait-on fiabiliser le service minimum ? Est-il possible d'ajouter des personnes habilitées sur la liste ? Est-ce qu'il y aurait d'autres pistes ?
Réponse de la mairie :
Le service minimum est prévu par la loi en cas de grève des enseignants. Il est mis en place par le personnel du périscolaire si celui-ci ne fait pas grève. Le service minimum n'est pas prévu en cas de grève du personnel périscolaire et des ATSEM.
Le personnel de Planète Jeune ne peut pas être recruté pour le service minimum car le personnel intervient pour les enfants d'autres communes également et ne sont pas intéressés pour intervenir sur ces temps.
La mairie ne trouve pas de personnel, dont elle aurait validé les compétences en amont, pour travailler les jours de grève.

Représentants des Parents d'Élèves : Serait-il possible d'éteindre l'éclairage pendant la nuit ? Serait-il possible de mettre en place un chiffrage d'une horloge astronomique ?
Réponse de la mairie : L'éclairage sera éteint le soir.

Représentants des Parents d'Élèves : Serait-il possible d'arrêter la sonnerie pendant les vacances ? Serait-il possible de mettre en place un chiffrage d'une horloge astronomique ?
Réponse de la mairie : La sonnerie sera éteinte pendant les grandes vacances scolaires.

Directrice : Serait-il de diminuer le volume sonore de la sonnerie ?
Réponse de la mairie : Il n'est pas possible de diminuer le volume sonore de la sonnerie car cela risque de diminuer le volume sonore de la sonnerie de l'alerte incendie et intrusion.

La séance est levée à 19h43 pour ce conseil.

La Directrice **Le secrétaire de séance**